

Marisol Touraine s'invite dans les locaux de rétention

Tours. La députée Marisol Touraine s'est invitée, hier, au commissariat, pour une visite à l'improviste des cellules de rétention et de garde à vue.

Je ne suis pas venue pour dénoncer, mais pour exercer mon droit de visite en tant que parlementaire : comme d'autres députés avant elle, Marisol Touraine a décidé, hier, de faire valoir ses prérogatives de représentante du peuple. Sa visite inopinée a quelque peu intrigué au commissariat de police où son arrivée en compagnie de deux de ses collaborateurs n'était pas prévue. La députée avait pour but de constater de ses propres yeux les conditions de rétention faites aux étrangers pris en situation irrégulière. « Mon objectif est de m'assurer que les personnes sont retenues dans des conditions dignes et

respectueuses, expliquait-elle. J'ai pu constater que les personnes placées en rétention avaient accès à un téléphone, à un repas, à un médecin si besoin. » Hier après-midi, à l'heure où la députée annonçait sa visite au commissariat, les locaux de rétention étaient vides de tout occupant. En revanche, les cellules de garde à vue toutes proches étaient bien remplies. « J'ai constaté dans l'ensemble que les locaux étaient à peu près propres, à l'exception de traces de sang sur une porte d'une cellule de dégrisement, précisait Marisol Touraine à sa sortie du commissariat. J'ai vu un médecin qui a tenu à dire que l'accès aux soins était as-

suré régulièrement pour les gardés à vue. » La députée estime aussi que « les policiers ne sont manifestement pas toujours assez nombreux pour remplir leurs missions, notamment quand ils doivent emmener un étranger en situation irrégulière vers un centre de rétention. » Marisol Touraine s'est aussi fait communiquer quelques chiffres. « Dans les deux locaux de rétention du commissariat - un pour les hommes, un pour les femmes -, ajoutait-elle, une cinquantaine de personnes ont été retenues depuis le début de l'année ». La députée s'est en tout cas promis de revenir.



Caroline Devos La députée à sa sortie du commissariat.

Quelle limitation pour le jeune conducteur ?

La réglementation en matière de limitation de vitesse ressemble parfois à une jungle dans laquelle il n'est pas facile de s'y retrouver. La preuve : la semaine dernière, un jeune conducteur a fait l'objet d'une rétention de permis sur le boulevard périphérique de Tours pour un grand excès de vitesse. Le jeune automobiliste et son entourage n'ont pas admis la sanction, estimant que sur

cette voie rapide, il était autorisé à rouler à 90 km/h, donc que sa vitesse n'excédait celle autorisée que de 30 km/h puisqu'il a été contrôlé à 120 km/h (vitesse retenue). Or, la rétention du permis de conduire n'est systématique en Indre-et-Loire que lors d'un excès de plus de 40 km/h au-dessus de la vitesse autorisée. Le jeune homme estime donc que son permis n'aurait pas dû lui être retiré.

Et pourtant, c'est bien la sanction qui lui a été appliquée. « Le principe, explique le capitaine Bonnet, de l'escadron départemental de sécurité routière, c'est que le jeune conducteur doit rouler moins vite que les autres. Sur autoroute, la limitation est de 110. Pour une route à 90, le jeune automobiliste doit rouler à 80. Sur le boulevard périphérique de Tours, la vitesse est limitée à 90 sur toute la longueur. Il n'y a

pas de doute possible, des panneaux rappellent régulièrement cette limitation. » Les motards de la CRS 41, qui ont procédé au contrôle, ont en effet estimé que le jeune conducteur aurait dû respecter la vitesse maximale de 80 km/h. Ils ont donc procédé au retrait de son permis de conduire, en accord avec la jurisprudence locale dans ce domaine.

Formation douteuse : les stagiaires obtiennent réparation

En mai dernier, nous avons publié dans nos colonnes le témoignage d'Évelyne, une infirmière tourangelle qui avait été victime d'une expérience malheureuse. Elle s'était en effet inscrite à une formation en réflexologie kinésilogie qu'elle avait déniché sur internet. Le stage, à Paris, avait viré au cauchemar, les participantes étant fortement déstabilisées sur le plan mental par la formatrice. Bouleversées, les six stagiaires avaient fini par se mettre d'accord pour porter plainte contre cette école et sa fondatrice. Finalement, la bonne nouvelle est tombée tout récemment. Le tribunal d'instance du XX^e arrondissement de Paris a donné raison aux stagiaires. La formatrice a été condamnée à rembourser intégralement tous les frais engagés par les stagiaires.

en bref

DEMANDEURS D'ASILE L'État condamné à héberger les familles

Le bras de fer entre les associations de soutien aux demandeurs d'asile et la préfecture d'Indre-et-Loire se poursuit sur la question de l'hébergement. En effet, les associations se basent sur des arrêts du Conseil d'État imposant aux préfetures d'assurer l'hébergement des demandeurs d'asile pour engager des référés au tribunal administratif. C'est ainsi que quatorze référés ont été gagnés pour des familles soutenues par les associations. La préfecture est donc condamnée à leur assurer l'hébergement et la nourriture.

sur la toile

tours.maville.com

Les internautes peuvent aller consulter le site pour y découvrir une nouvelle vision de l'actualité tourangelle.

la Nouvelle République
www.lanouvellerepublique.fr

et les fêtes de l'été

Chaque année, La Nouvelle République distribue gratuitement dans tous les lieux touristiques, « Le Guide de l'été ». Fêtes et spectacles, festivals, expositions, plans d'eau et bases de loisirs, musées, châteaux et monuments, randonnées et balades y sont recensés. Afin de publier des informations précises concernant ces rendez-vous de l'été, les organisateurs doivent nous communiquer, **avant le 30 avril**, les dates, horaires et renseignements essentiels de leur manifestation ainsi qu'un numéro de téléphone à destination du public (manifestation se déroulant du 25 juin au 31 août).

Ces informations peuvent être transmises :
> par fax au 02.47.31.72.49
> par courrier à La Nouvelle République, service des thématiques, 232, avenue de Grammont, 37048 Tours Cedex 1
> par e-mail : christine.barousseau@nrco.fr

A SAISIR, vends bon matériel à petit prix !

565€
529€

Columbia PM 530 TBX
Séries 675 Ready Start - 190 cc
Carte acier 53 cm
Embrayage de lame
Relevage de coupe 6 positions
Bac 60 litres - 4 fonctions

Mr. JARDINAGE VOTRE EXPERT EN MATÉRIEL DE JARDIN
BOISSEAU

ZI N°1 Les Aubuis
37550 SAINT AVERTIN
tél. 02 47 28 75 19

10 bis rte de Vicq
86270 LA ROCHE POSAY
tél. 05 49 86 39 39

L'ALBUM + 6 STICKERS OFFERTS

Manufactured under license by **FANINI**
www.faninigroup.com

DIMANCHE 25 AVRIL, avec la Nouvelle République dimanche
chez votre marchand de journaux

Tours

Matin	Après-midi
8 °C	18 °C
10 km/h	10 km/h

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance